

## Municipalité du Canton Jolif

5 Janv. 1931  
 Jeanette  
 Province de Québec  
 District de Bonaventure

Une assemblée générale du Conseil Municipal du Canton Jolif tenue à la salle  
 ordinaire des séances le 5 Janvier 1931 à 9 heures et tenue de l'avant midi  
 conformément aux dispositions de la loi municipale de la Province de Québec  
 à laquelle assemblée sont présents M<sup>r</sup> Arthur Labonté Maire et M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> des  
 Conseillers Hilaire Labelle Leopold Genet Louis Lubinville Auguste Brisson  
 Arthur Françoise Henri Brassard formant quorum sous la présidence  
 de M<sup>r</sup> Arthur Labonté Maire

Il a été adopté et staté de ce qu'il a été résolu par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Seconde par M<sup>r</sup> Louis Lubinville

Que les comptes du 1<sup>er</sup> et 18 Décembre dernier soient acceptés et signés

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Louis Lubinville

Seconde par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que les comptes soient adjugés comme suit

Montée Chapleau Lincé Proussacou

Forest Bisson Les Linget

Payé 8/12/31

9645-00

7-00

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Auguste Brisson

Seconde par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que le Secrétaire soit chargé de donner avis à Donat Faliquette de  
 faire rapport de la vente de la Montée Brassard

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Arthur Françoise

Seconde par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Qu'en ce qui concerne le nom de leur Genet comme fils de propriétaire et Anne  
 Brassard comme locataire

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Arthur Françoise

Seconde par M<sup>r</sup> Auguste Brisson

Que M<sup>r</sup> Leopold Genet soit nommé auditeur pour faire  
 l'audit des livres de la Corporation du Canton Jolif

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle.

Seconde par M<sup>r</sup> Louis Lubinville

Que les comptes ci-dessus soient acceptés et signés  
 Leonard Financé Montée H

983-00

autre charge

Remise laurier  
 Fernand Poireriet Not 15 Rang St  
 Joseph-Brisson Post-Brisson charge Recu 106.00 \$ 3.00 Corp  
 1.00  
 Achipter

Propose par M<sup>r</sup> Louis Dubinville  
 Secondi par M<sup>r</sup> Hilariet Labelle  
 Que la seance soit levée  
 Arthur Labonte Maire  
 J. B. Leclercq  
 Sec. Trésorier

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly  
 Avis public est par les présentes donné par J. B. Leclercq Président de l'Élection de Janvier  
 1931 nommé à cette charge par résolution du Conseil en date du 1<sup>er</sup> Décembre 1930  
 que la mise en nomination pour la place de Maire en remplacement de M<sup>r</sup> Arthur Labonte  
 Maire et M<sup>r</sup> Louis Dubinville Conseillers Lespédit, Ghod, Auguste Brisson, Louis Dubinville fils  
 tous sortant de charge aura lieu Mercredi le 14 Janvier 1931 entre dix heures à  
 midi à la salle publique du Village de Labelle  
 Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination aux dites charges  
 il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire pour les dites charges; J'ordonne que  
 la rotation se fasse Jeudi le 19 Janvier 1931 entre huit et dix heures du  
 soir à la salle publique du Village de Labelle  
 Fait en vertu par Commission Léon Gauthier Secrétaire d'Élection  
 Donné à Labelle ce 4 Janvier 1931

J. B. Leclercq  
 Président d'Élection

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly  
 Je soussigné J. B. Leclercq Président d'Élection sous mon serment d'office déclare  
 et dit que j'ai publié l'avis ci annexé au présent en y affichant une copie à  
 chacun des endroits suivants: Sur la façade de l'église Catholique et l'autre  
 sur la façade de la salle publique entre 3 et 4 heures de l'après midi le 3 Janvier  
 et en lisant à l'issue du service divin le 4 et sur le Dimanche suivant  
 ce avis a été affiché comme suit

En foi de quoi Je donne ce certificat le 5 Janvier 1931  
 J. B. Leclercq  
 Président d'Élection

## Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une assemblée des Electeurs de la Municipalité du Canton Joly tenue a la salle communale  
de samedi le 14 Janvier 1931 a dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions de  
la Loi Municipale de la Province de Québec et a l'avis préalablement donné a cet effet par  
M. Cédilotte Président d'office a l'élection de Janvier 1931 réunissant l'Assemblée de la dite  
Municipalité, tel qu'il appert au certificat de cet avis ensemble annexé au procès verbal  
du dit Conseil sous la présidence de M. Cédilotte Président de l'élection de Janvier 1931  
Adoptant a l'heure de dix heures du matin le Président de l'élection l'avis donné pour  
la présente élection, de l'avis l'Assemblée ouverte et auquel plusieurs des électeurs présents  
de proposi les personnes qu'il veulent choisir comme Maire et comme Conseillers de  
Canton Joly

## Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

Je soussigné Adrien Cédilotte ayant été élu Maire par Commission de l'élection  
d'élection Jure solennellement que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma  
charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide  
Fait devant moi ce Labelle  
Le 14 Janvier 1931  
M. Cédilotte Auguste Paie

Adrien Cédilotte  
Acte d'Élection

Proposé par Julien Brassard Secundi par Henri Godard  
que Monsieur Joseph Hat Lauson et Monsieur Marie  
Brousseau tous deux Cultivateur du Canton Joly  
soit mis en nomination pour les charges de  
Conseillers du Canton Joly  
Admis  
Julien Brassard  
Henri Godard.

Proposé par Hilarie Labelle Secundi par Eugène Cédilotte  
que Monsieur André Brassard soit mis en nomi-  
nation comme Ecrivain du Canton Joly. Admis  
Hilarie Labelle  
Eugène Cédilotte

Proposé par Hilarie Labelle Secundi par Eugène  
Cédilotte que Monsieur Arthur Labonté soit  
mis en nomination comme Maire du Canton Joly  
Hilarie Labelle Admis  
Eugène Cédilotte

✓ Advenant Cheure de midi le president declare  
 l'assemblée close out été mis en nomination  
 Monsieur Arthur Labonte comme maire du  
 Canton Joly et comme conseillers les Messieurs  
 Andre Brassard Josephat Lauzon et Vlerie  
 Brousseau, Je declare élus par acclamation  
 comme Maire Monsieur Arthur Labonte et  
 comme conseillers les Messieurs Andre Brassard  
 Josephat Lauzon et Vlerie Brousseau

Arthur Labonte  
 Sec. Elections

J. H. Edilotto  
 President M. Elections

✓ Je soussigné Arthur Labonte ayant été élu maire de la  
 Municipalité du Canton Joly Jure sur les Saintes Evangiles  
 que Je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge  
 et ceux au meilleur de mon jugement et de ma capacité  
 ainsi que Dieu me soit en aide Arthur Labonte Maire  
 Assermenté devant moi à Labelle

Ce 20 Janvier 1931

J. H. Edilotto  
 Sec. Elections

✓ Je soussigné Josephat Lauzon ayant été élu  
 Conseiller pour la Municipalité du Canton Joly Jure sur  
 les Saintes Evangiles que Je remplirai bien et fidèlement les  
 devoirs de ma charge et ceux au meilleur de mon jugement et de  
 ma capacité

ainsi que Dieu me soit en aide Josephat Lauzon  
 Assermenté devant moi à Labelle

Ce 20 Janvier 1931

J. H. Edilotto  
 Sec. Elections

Je soussigné André Brassard ayant été élu Conseiller pour la  
Municipalité du Canton Joly sur les Saintes Évangiles que  
je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce  
au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assesment devant moi et Labelle

André Brassard

Ce 20 Janvier 1931

M. Heidelette

Sec. Trésorier

Municipalité du Canton Joly

Le Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

À une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée  
après avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 20 Janvier  
1931 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de  
la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Arthur Labonté Maire et  
M<sup>rs</sup> les Conseillers Héloïse Labelle Josephat Lizon Arthur Traneveux  
Henri Brassard André Brassard formant quorum sous la présidence de  
M<sup>r</sup> Arthur Labonté Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil est tenu et ordonné par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> Héloïse Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard

Que le Secrétaire soit chargé de répondre à la lettre à propos du chômage et de  
donner tout les détails nécessaires pour ou dépenses d'argent

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Héloïse Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Henri Brassard

Que la séance soit levée

Arthur Labonté maire

adopté

M. Heidelette Sec. Trésorier

Le Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

Je soussigné Louis Dubinville ayant été élu Conseiller pour la  
Municipalité du Canton Joly sur les Saintes Évangiles que je remplirai  
bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon  
jugement et ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assesment devant moi et Labelle

Louis Dubinville

Ce 20 Janvier 1931

## Municipalité du Canton Joly

Comada  
Province de Québec  
District de Montcalm

D'une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 2 Février 1931 à 9 heures et demie de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Arthur Labonté Maire et M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> les Conseillers Arthur Francœur Louis Dubinville fils Hélène Labelle Josephat Lauzon André Brassard Henri Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Arthur Labonté Maire

Il est résolu et statué par le Conseil statue par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur

Secondé par M<sup>r</sup> Josephat Lauzon

Que les mandats du 5 et 20 Janvier dernier soient acceptés et signés

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> Hélène Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Josephat Lauzon

Que M<sup>r</sup> Louis Dubinville soit nommé pro curier

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> Hélène Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Henri Brassard

Que M<sup>r</sup> Louis Dubinville Henri Godard Arthur Labonté soient nommés pour voir aux besoins des pauvres

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> Henri Brassard

Secondé par M<sup>r</sup> Josephat Lauzon

Que les Messieurs suivants soient nommés pour voir en défense l'argent  
Rang A et B Arthur Labonté et Hélène Labelle Rang C et D Stanislas  
Dufour Rang E Henri Godard Rang F Louis Dubinville et Josephat  
Lauzon Rang G Brassard Auguste Brisson Rang H Josephat Lauzon  
Rang I André Brassard Rang J Arthur Francœur Rang K Charles  
Rang L Pierre Colot

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> Hélène Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Josephat Lauzon

Que la démission de M<sup>r</sup> Henri Brassard comme conseiller soit acceptée

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> André Brassard

Secondé par M<sup>r</sup> Louis Dubinville

Que l'audition des Comptes soit renvoyée à la séance de Mars pour avoir plus



Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

## Municipalité du Canton Joly

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 19 Février 1931 à 9<sup>h</sup> heures et demie de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session ont pris part M<sup>r</sup> Arthur Labonté Maire et M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> des Conaillies Louis Dubinville Urbain Lételle Arthur Faneveau André Brassard Auguste Brisson Joseph Langon formant quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> Arthur Labonté Maire.

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> Arthur Faneveau

Secondé par M<sup>r</sup> Louis Dubinville

Que M<sup>r</sup> Le Curé M<sup>r</sup> de Maisie et M<sup>r</sup> Oscar Godard soient délégués et toutes les personnes intéressées qui se trouveront le jour de la délégation soient chargés de voir le Député et autres autorités Provinciales pour la Route Rang à La Minerve et la Route de la Guézoza et que des dépenses des trois délégués ci-haut mentionnés soient payés par la Municipalité et que des délégués soient aussi autorisés à s'entendre avec les autres Municipalités ultérieures pour participer à la même délégation

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> André Brassard

Secondé par M<sup>r</sup> Joseph Langon

Que des délégués soient autorisés d'offrir au nom du Conseil le montant de trois cent cinquante dollars pour la confection et l'entretien de ces Routes

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Auguste Brisson

Secondé par M<sup>r</sup> Louis Dubinville

Que des délégués soient autorisés d'offrir au nom du Conseil le montant de cinq cent cinquante dollars pour la confection et l'entretien de ces Routes

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Auguste Brisson

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Faneveau

Que la séance soit levée

adopté

Arthur Labonté maire  
J. H. de Potté  
Sec. Trésorier



## Municipalité du Canton Joly

Canton  
Provincie de Quebec  
District de Beauport

Une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 2 Mars 1931 à 9 heures et demie de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Arthur Labonté Maire et M<sup>r</sup> des Conseillers Louis Dubinville Arthur Francœur Heilaire Labelle Auguste Brisson André Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Arthur Labonté Maire  
Il est donné et statué et ce conseil statue et ordonne par acclamation comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur

Secondé par M<sup>r</sup> Auguste Brisson

Que les minutes des 2-9-1929 Tenues de rien soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> Heilaire Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard

Que le Secrétaire soit chargé de donner avis à tout les conducteurs d'avis à retenu vingt cinq jours ent sur le montant qui leur sont alloué

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> Heilaire Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Louis Dubinville

Que le Conseil appuie la demande pour la Route St Michel des Saints à Labelle

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> Auguste Brisson

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur

Que l'acceptation des Comptes de la Coopération du Canton Joly soit acceptés

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> Heilaire Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard

Inspecteur de voirie

Que les personnes suivantes soient convoqués suivant la loi

« Rang à M<sup>r</sup> Paradis

Commissaire 12-3-31

« Rang B Joseph Brisson

Commissaire 4-3-31

« D. E. F. Stanislas Wiffens

« Inette Langon Sigel Langon

« Inette Brassard Frédéric David

Commissaire 6-3-31

« Inette Chapeau Aldéric Brasseur

« Brisson Urban Josephat Langon

Commissaire 28-3-31

« Et et Pierre Létot

« Inette Renaud Hermance Lacompte

« Inette Francœur Raoul Francœur

casst 3-3-31

- ✓ Inventé de Fernand Ponsinet
- ✓ Inspecteur agraire Estéphon Ponsinet
- ✓ Eug. Buisson
- ✓ Gardien d'enclos Adrien Cédilotte
- ✓ Agence Omnium
- ✓ Évaluateur Pacifique Labelle
- ✓ Louis Dubinville père
- ✓ Joseph Tenaault

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Héloïse Labelle  
 Secondé par M<sup>r</sup> Louis Dubinville  
 D'enlever le nom de Réal Menard au lot n<sup>o</sup> 16 Rang II et rattaché  
 celui de Edith Rock

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Héloïse Labelle  
 Secondé par M<sup>r</sup> Louis Dubinville  
 Que la démission de M<sup>r</sup> Joseph L'augen comme conseiller du  
 Canton Joly soit acceptée

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur  
 Secondé par M<sup>r</sup> Auguste Buisson  
 Que les Comptes ci-dessus soient acceptés et payés

|       |                                |         |
|-------|--------------------------------|---------|
| ✓     | Habald Maurinier               | 13-93 - |
| ✓     | Gudard Lumber Co               | 62-08 - |
| ✓     | Prise Saindon                  | 8-60 ✓  |
| ✓     | Fidèle David 1 poche patates   | 75 ✓    |
|       | Louis Dubinville fils 5 poches | 3-75 -  |
| 0.8 ✓ | Hermi Gudard 5                 | 3-75 -  |

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> André Brassard  
 Secondé par M<sup>r</sup> Auguste Buisson  
 Que le livret de caisse pour la Corporation du Canton Joly soit  
 envoyé à la Banque pour vérification

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Héloïse Labelle  
 Secondé par M<sup>r</sup> Auguste Buisson  
 Que les inspecteurs donne avis à tout les propriétaires de bonifier leur  
 chemin avant de mettre le gravier

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Auguste Brisson  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur  
 Que la séance soit levée

Arthur Labonte maire adopté

Municipalité du Canton Joly

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoqué après avis donné à tout des Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 13 Mars 1981 à 9 heures et demie de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Arthur Labonte Maire et M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les Conseillers Louis Dubinville Noé La Belle Arthur Francœur André Brassard Auguste Brisson formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire. Il est expliqué et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> Louis Dubinville  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur

Que M<sup>r</sup> Arthur La Belle soit nommé Conseiller pour le Canton Joly en remplacement de M<sup>r</sup> Joseph Laugen dont la démission a été acceptée.

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Auguste Brisson  
 Secondé par M<sup>r</sup> Noé La Belle  
 Que la séance soit levée

Arthur Labonte maire adopté

Je soussigné Arthur La Belle ayant été élu membre du Conseil pour le Canton Joly jure sur les Saintes Évangiles que je remplirai bien et fidèlement le devoir de ma charge et ceux au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Donné qu'à Esia ma signature

Assesment devant moi à La Belle

Le 7 Avril 1981

J. B. edithotte

Le Trésorier

Arthur La Belle

Comada  
Paroisse de Quebec  
District de Rimouski

Municipalite du Canton Joffe

Comme session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joffe également convoquée après avis donné à tout les Conseillers, tenue à la salle ordinaire des seances le 17 Mars 1931 à 9 1/2 heures et demie du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Paroisse de Quebec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Arthur Labonte Maire et M<sup>s</sup> M<sup>r</sup> des Conseillers Arthur Francœur Heloise Labelle  
 Il est proposé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur  
 Seconde par M<sup>r</sup> Heloise Labelle  
 Que la seance soit adjournée à 10 1/2 heures et demie

adpté

Arthur Labonte maire

Municipalite du Canton Joffe

Comada  
Paroisse de Quebec  
District de Rimouski

Comme session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joffe comme suite à l'ajournement de 9 1/2 heures et demie conformément aux dispositions du Code Municipal de la Paroisse de Quebec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Arthur Labonte Maire et M<sup>s</sup> M<sup>r</sup> des Conseillers Louis Labriville Auguste Bessier Arthur Francœur Heloise Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Arthur Labonte Maire  
 Il est résolu et statué et ce conseil statue et ordonne par acclamation comme suit  
 Proposé par M<sup>r</sup> Auguste Bessier  
 Seconde par M<sup>r</sup> Louis Labriville  
 Que le Conseil soit autorisé de contracter un emprunt de \$ 2850 deux mille huit cent cinquante piastres pour venir en aide au chômage ainsi que recours directs

adpté

Proposé par M<sup>r</sup> Heloise Labelle

Seconde par M<sup>r</sup> Auguste Bessier

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire à M<sup>r</sup> Pierre Pit d'être présent à l'assemblée de M<sup>s</sup> et Aril Duchamps

adpté

Proposé par M<sup>r</sup> Auguste Bessier

Seconde par M<sup>r</sup> Louis Labriville

Que M<sup>s</sup> J. B. Pédard soit engagé pour faire l'acquisition des livres de la Corporation du Canton Joffe au prix de onze piastres et demie de l'heure jusqu'au maximum de deux cent piastres à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1928 au 1<sup>er</sup> Janvier 1931

adpté

Proposé par M<sup>r</sup> Heloise Labelle

Seconde par M<sup>r</sup> Auguste Bessier

Que la seance soit levée

adpté

Arthur Labonte maire  
 M<sup>r</sup> Bessier Secrétaire

Nous soussignés Arthur Labonté, Maire de la  
Municipalité du Canton Joly, agissant pour et au  
nom de la dite Municipalité, en vertu d'une réso-  
lution passée ce jour le 17 Mars 1931 - et J. H. Le-  
dellotte, Secrétaire desonnes de la dite Municipalité  
délamés et nous engageons par les présentes  
à accepter comme finale l'addition des livres  
de la Municipalité, a été faite par M. J. Lebedant

Arthur Labonté - Maire

J. H. Ledellotte  
Sec. Trésorier

7/4/31

Canada

Prov. de Québec

Dist. de Montcalm

7 avril 1931

Municipalité du Canton Joly

À une session régulière du Conseil  
Municipal du Canton Joly, tenue à la  
salle Clarie le 7 avril 1931 à neuf  
heures et demie de l'avant midi, conformé-  
ment aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec, à laquelle session  
sont présents, Messieurs Labonté, Maire  
et Messieurs les conseillers Louis Jupin-  
ville, Hilaire Labelle, Arthur Francoeur  
Clyde Brassard Arthur Labelle, Auguste  
Brisson, formant quorum sous la présidence  
de son honneur le Maire  
Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordon-  
ne par résolutions comme suit.

Proposé par le conseiller Louis Jupinville  
Secondé par le conseiller Arthur Francoeur  
Que les minutes des assemblées des 2, 13 et 17  
mars soient acceptées et signées

7/4/31

Proposé par le conseiller Arthur Traneveux  
 secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que M. Henri Godard soit nommé inspecteur  
 des chemins en remplacement de M. Honoré  
 Leconte. Adopté

Proposé par le conseiller Auguste Brisson  
 secondé par le conseiller Nélacie Labelle.  
 Que M. Eugène Cédilotte soit nommé inspec-  
 teur de voirie en remplacement de Monsieur  
 J. Sté. Paradis. Adopté

Proposé par le conseiller Auguste Brisson  
 secondé par le conseiller Louis Jubeville  
 Que M. Henri Valiquette soit nommé  
 inspecteur de voirie en remplacement de M.  
 Stanislas Milgour.

Attendu que la forêt, sur laquelle un  
 bon pourcentage de notre population  
 dépendait en grande partie pour  
 vivre, s'épuise de plus en plus  
 dans notre région  
 Que la crise que nous traversons  
 actuellement rend la situation  
 des plus difficiles pour nos cul-  
 tivateurs et ouvriers en général  
 Que le tourisme nous est une sou-  
 ce précieuse de revenus  
 Que l'augmentation du nombre  
 de touristes entraînerait nécessai-  
 rement le développement de quel-  
 ques industries additionnelles sur-  
 tout à proximité des bonnes rou-  
 tes de communication avec les che-  
 mins de fer, tout en aidant à nous  
 procurer un marché local pour  
 les produits de la ferme.

7/4/31

Que des groupes de plus en plus nombreux dans la Province semblent approuver le projet d'une route de communication entre la rivière Mattawan et la route Montréal-Mont-Laurier à travers notre Parc National

Que la construction d'une route partant d'un point, aux environs de St-Michel dans le comté de Berthier, longeant la rivière Mattawan jusqu'aux environs du Lac Cyprès dans le comté de Joliette pour de là souder dans le comté de Laflèche aux environs du village de Laflèche, nécessitant qu'environ trente milles de chemin nouveau, pour ouvrir au public un territoire des plus pittoresques de notre Province

Que la construction de cette route de cette année même aiderait d'autant à remédier au chômage existant tout en aidant beaucoup aux localités concernées

Que la construction de cette route dans le comté de Laflèche aiderait en même temps à faire mieux connaître notre comté

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Auguste Brisson secondé par le conseiller Louis Jubinville, et résolu à l'unanimité que ce conseil approuve et recommande fortement la construction de cette route cette année ou aussitôt que possible et que copie de

7/4/31

cette résolution soit envoyée au député  
Monsieur Lortie en lui demandant  
de travailler à la réussite de ce pro-  
jet aussi efficacement que possible  
Adopté

Attendu que le conseil est d'avis  
que : aucun développement qui  
pourrait aider à fournir du tra-  
vail à nos cultivateurs est à prévoir  
Qu'un grand nombre de nos cul-  
ivateurs sont actuellement sans  
emploi.

Qu'aucun moulin à scie est actuel-  
lement ni ne sera en opération  
l'été prochain

Que la forêt sur laquelle un grand  
nombre de nos cultivateurs dépendent  
en grande partie pour vivre s'épuise  
de plus en plus dans notre district

Que nos routes de communication  
avec les chemins de fer ont grande-  
ment besoin d'être améliorées, ce qui aide-  
rait grandement en toutes saisons à  
disposer de nos produits à meilleur  
compte tout en encourageant le tourisme  
ainsi améliorant notre marché local

Que l'amélioration de deux routes  
cette année même serait des plus im-  
portantes pour notre localité, celle re-  
liant Labelle à la Minerve d'une  
distance d'environ quatre milles  
et demi dans notre municipalité  
et déjà sensiblement améliorée, et  
celle de Macaza d'une distance  
d'environ deux milles et demi dans  
notre municipalité et d'améliorer  
facile



7/4/34

Que dans le but d'obtenir ces améliorations cette année, notre conseil juge à propos d'offrir aux ministères de la Colonisation et de la Voirie de souscrire jusqu'au montant de cinq cent dollars (\$500.<sup>00</sup>) du mille pour l'amélioration de notre route vers la Mine et de trois cent (\$300.<sup>00</sup>) du mille pour celle de Mo-caga cette année de manière à ce que le département de la voirie en prenne l'entretient. Si impossible de l'obtenir autrement c'est-à-dire à meilleur compte

Que copie de cette résolution soit adressée à notre Député Monsieur Pierre Lortie ainsi qu'aux Honorables Ministres de la Colonisation et de la Voirie, les priant de bien vouloir coopérer pour nous assurer la confection de ces deux routes cette année

En conséquence il a été proposé par le conseiller Louis Jubinville secondé par le conseiller Auguste Buisson que la présente résolution ci-haut soit adoptée

Adopté

Proposé par le conseiller Louis Jubinville  
secondé par le conseiller Auguste Buisson  
Que les comptes suivants soient acceptés  
et payés.

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| Henri Godard                  | \$ 27.50 / |
| Uald Macinier                 | \$ 19.50 / |
| J. C. Forget                  | \$ 59.84 / |
| Joseph Saindon propriétaire   | \$ 7.87 /  |
| Richard Lambert les Ltd.      | \$ 36.62 / |
| Clifford Leslie Henri Saindon | 8.00 /     |

7/4/31

Proposé par le Conseiller Louis Jubinville  
 Secondé par le Conseiller Nélair Labelle  
 Que la séance soit ajournée à 2 heures.

Arthur Labonte Maire

M. Secrétaire

M. Trésorier

Municipalité du Canton Joly

Canada  
 Prov. de Québec  
 Dist. de Montcalm

7/4/31

Une session générale du conseil  
 Municipal du Canton du Canton Joly  
 comme suite à l'ajournement de l'assem-  
 blée de l'avant-midi, tenue à la salle  
 Orléans, mardi le 7 avril 1931 à 2 heures  
 de l'après-midi conformément aux dis-  
 positions du Code Municipal de la Provin-  
 ce de Québec à laquelle session sont pré-  
 sents Messrs. Arthur Labonte Maire et Messieurs  
 les conseillers Nélair Labelle, Arthur  
 Francoeur, Arthur Labelle, Lendré Sas-  
 sard, Eugène Brisson, Louis Jubinville  
 formant quorum sous la présidence  
 de son honneur le Maire. Il est ordon-  
 né et statué et le conseil ordonne et statue  
 par résolutions comme suit.

Proposé par le conseiller Eugène Brisson  
 Secondé par le conseiller Louis Jubinville  
 Que l'audition des comptes de la Muni-  
 cipalité du Canton Joly faite par M. J. A. P.  
 Bedard soit acceptée et que il lui soit  
 alloué et payé la somme de \$200.00 Deux cents  
 dollars, à la condition de donner les  
 informations requises à la demande du  
 conseil sans charge additionnelle, et  
 que la Municipalité garde son recours

7/4/31

contre l'ex. secrétaire Mon. Cédilotte pour taxes qui pourraient avoir été perçues et pas entières au livre de Caisse

Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Trépanneur  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que M. Alfred Bélisle soit engagé comme secrétaire - Trésorier pour la Municipalité du Canton Joly, pour travaux généraux d'un secrétaire - trésorier tel que spécifiés par la loi, inclus la vente des montres et répartitions sur les dites montres et ce au prix de \$225.00 deux cent vingt cinq fractus avec en plus \$25.00 vingt-cinq dollars pour allocation et entretien du Bureau. Le Conseil devant fournir tous les timbres blancs, papiers et papeteries nécessaires pour ses opérations.

Adopté

Proposé par le conseiller Eugène Sisson  
 Secondé par le conseiller Louis Dubonville fils  
 Que M. Alfred Bélisle Secrétaire - Trésorier de cette Municipalité, soit et est par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité du Canton Joly, tous chèques à être tirés sur les fonds et dépôts en Banque au crédit de la dite - Municipalité du Canton Joly, à partir de cette date ce septième jour du mois d'Avril mil neuf cent trente et un

Adopté

Proposé par le conseiller André Brassard  
 Secondé par le conseiller Eugène Sisson  
 Que le secrétaire J. B. Cédilotte soit chargé de lier les livres et tous documents appartenant à la Municipalité du Canton Joly.

7/4/31

au nouveau secrétaire Alfred Sébile

Proposé par le conseiller Auguste Bisson  
 Secondé par le conseiller Hilaire Labelle  
 Que la séance soit ajournée à jeudi  
 le 9 courant Adopté

Alfred Sébile  
 Sec. Trésorier

Arthur Lafonté maire

Le Canada  
 Cros de Dubre  
 Sect de Montcalm  
 9/4/31

Municipalité du Canton Joly

À une session régulière du Conseil  
 Municipal du Canton Joly, comme suite  
 à l'ajournement du 7 avril 1931, tenue  
 à la salle Elarie jeudi le 9 avril 1931  
 conformément aux dispositions du Code  
 Municipal de la Province de Québec, à la  
 quelle session sont présents Monsieur Arthur  
 Lafonté maire et messieurs les conseillers  
 Arthur Francoeur, Louis Jubinville,  
 Auguste Bisson, Arthur Labelle, Hilaire  
 Labelle formant quorum sous la presi-  
 dence de son Honorable le maire. Il est  
 ordonné et statué et le Conseil statue et  
 ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par le conseiller Louis Jubinville  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que le secrétaire soit autorisé de régler  
 les arriérés de taxes municipales au moyen  
 de billets à trois mois passés avec les  
 contribuables, à la Corporation avec inté-  
 rêt de 5% Adopté

AVIS DE MOTION est donné par le

9/4/31 Conseiller Arthur Labelle qui à la prochaine séance générale de ce Conseil, il sera soumis un règlement établissant et imposant une taxe annuelle spéciale de cinq paies \$5.00 par lot ayant front sur la route Régionale. ou qui deviendront dans l'avenir situées, sur telles routes à l'entretien du gouvernement. *Adopté*

1 1/2%

✓ Résolution de motion est donné par le Conseil - ler Arthur Transouer qui à la prochaine séance générale il sera soumis un règlement établissant le prélevé pour l'année courante à une cent et demie dans la partie (1 1/2%)

Proposé par le Conseiller Hilaire Labelle  
 secondé par le Conseiller Arthur Labelle  
 Que le ~~numéro~~ 6 changé en séance du 4 août 1930 soit porté comme valeur imposable au nom de Donat Valiquette  
*Adopté*

✓ Proposé par le Conseiller Hilaire Labelle  
 secondé par le Conseiller Eustace Brunson  
 Que le Conseil annule la résolution passée en séance du 17 mars 1931 à l'ajournement de 9,30 a.m. au sujet de contracter un emprunt au montant de \$2850.00 pour venir en aide au chômage et que cette résolution soit remplacée par la suivante

Attendu que cette municipalité a été autorisée par le Ministre des travaux publics et du travail à faire des travaux pour une somme n'excédant pas \$3000.00 aux fins de remédier

9/4/31 au chômage dans la municipalité  
 Attendu que 80 % de ce montant soit  
 \$ 2,400.00 sera payé par le gouvernement  
 fédéral et le gouvernement de la province  
 et que 20 % soit \$ 600.00 soit être payé  
 par la corporation

Attendu qu'en vertu de la loi de l'aide  
 aux chômeurs 1930 (2<sup>e</sup> George 7 Chap 2),  
 cette corporation peut contracter un em-  
 prunt jusqu'à concurrence de cette  
 somme

Emprunt de :

Chômage autorisé

À ces fins, il est par le présent régle-  
 ment statué et décrété comme suit :

1<sup>o</sup> La municipalité du Canton Joly est  
 autorisée à emprunter temporairement  
 selon les besoins et en attendant le  
 paiement - de la part des gouvernements  
 fédéral et provincial, une somme n'ex-  
 ceédant pas \$ 3 000.00. Cet emprunt  
 pourra être fait au moyen d'un ou  
 de plusieurs billets signés par le  
 maire et contresignés par le secrétaire  
 trésorier. Les ou les dits billets do-  
 vront être payés avec les sommes  
 qui seront reçues des gouvernements  
 fédéral et provincial comme étant  
 la part des dits gouvernements dans  
 le coût de ces travaux. Un taux n'ex-  
 ceédant pas six pour cent par année  
 d'intérêt, sera payé sur les dits billets.  
 Cet intérêt sera payé à même les fonds  
 généraux de la municipalité

2<sup>o</sup> Pour rencontrer le paiement de  
 la part de la municipalité la  
 corporation est autorisée à emprunter  
 une somme n'exceédant pas \$ 600.00  
 par billets signés par le maire et con-

9/4/31 5 Sursignés par le secrétaire-trésorier à un  
 tant d'intérêt n'excédant pas 6% par année  
 3° La part de la municipalité soit \$600.00  
 de même que les intérêts sur la dite som-  
 me seront payés à même les fonds gé-  
 néraux de la Municipalité.

4° Le produit de ces billets ou de ce bil-  
 let d'emprunt temporaires, ainsi que  
 le montant de \$2,400.00 qui sera versé  
 par les gouvernements fédéral et pro-  
 vincial devront être employés exclusi-  
 vement aux fins de remédier au chôma-  
 ge dans la municipalité; le tout con-  
 formément au contrat intervenu en-  
 tre la Municipalité et les gouvernements  
 fédéral et provincial

5° Le présent règlement entrera en vigueur  
 dans les trente jours.

Proposé par le conseiller Arthur Francoeur  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Qu'il soit autorisé à acheter  
 des codes municipaux pour tous les conseil-  
 lers à un pour le secrétaire Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le conseiller Hilaire Labelle  
 Qu'un avis soit envoyé à monsieur Théophile Proulx  
 d'aller visiter la clôture de la montagne Muljourn  
 Monsieur Muljourn s'engage d'aller le chercher  
 et reconduire l'inspecteur chez lui

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Qu'il soit levé Adopté

Arthur Labelle maire

Cliff Labelle  
 Sec. Trésorier

4/5/31

Vous soussignés, Téléphore Charand  
Inspecteur Agraire, Joseph Languin Ins-  
pecteur de voirie & Eugène Bédouette Ins-  
pecteur de voirie, jurons que nous  
complirons bien et fidèlement notre charge  
honnêtement et au meilleur de notre  
jugement et connaissance.

Amis que Dieu nous soit en aide

Approuvé devant moi @ Téléphore Charand  
Labelle. ce quatrième jour de Joseph Languin  
mai mil neuf cent trente et un Eugène Bédouette

4/5/31

M. Bédouette  
Sec. Trésorier

Leanada  
Cant. de Québec  
Dist. de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

À une session régulière du conseil  
Municipal du Canton Joly, tenue à la  
salle ordinaire des séances, lundi  
le 4 mai 1931, conformément aux dis-  
positions du Code Municipal de la Provin-  
ce de Québec, à laquelle session sont  
présents, Messieurs Arthur Lafonté et  
messieurs les Conseillers, Arthur Fran-  
coeur, Hilair Labelle, Lendé Brassard  
Auguste Spisson, Louis Jubinville fils  
Arthur Labelle, formant quorum  
sous la présidence de son Honneur le Maire.  
Il est ordonné et statué et le Conseil  
statue et ordonne par résolutions comme suit

Proposé par le conseiller Louis Jubinville fils  
secondé par le conseiller Arthur Labelle  
D'une demande de remboursement.



4/5/31 du billet de \$1400.00 prêt à la Commission Scolaire soit adressé à la Communauté locale avec demande d'y voir aussitôt possible  
Adopté

Proposé par le Conseiller Nilaine Labelle  
Secondé par le conseiller Auguste Brisson  
Que le secrétaire soit autorisé de renouveler, la Police d'Assurance couvrant ses responsabilités envers la Municipalité au montant de \$2000.00 c'est-à-dire jusqu'à concurrence de ce montant.  
Adopté

Proposé par le conseiller Nilaine Labelle  
Secondé par le conseiller Louis Starnard  
Qu'un offre au montant de \$50.00 soit fait au Bénévoles du Village de La-Belle pour le loyer annuel de sa salle municipale.  
Adopté

Proposé par le Conseiller Arthur Labelle  
Secondé par le conseiller Nilaine Labelle  
Que les comptes suivants soient acceptés et payés, et chargés aux intéressés

|                          |  |           |
|--------------------------|--|-----------|
|                          | Francis Genet                              | \$ 4.15 P |
| Arthur Trancosse         | Francis Genet Audition                     | 15.00 P   |
| Montée Trancosse \$12.00 | Joseph Brisson                             | 16.20 P   |
| Troncasses \$50.00       | Donat Valiquette montée Starnard           | 26.00 P   |
| Cayl \$62.00             | Donat Valiquette compt. Ent Troncasses     | 25.00 P   |
| Charles                  | Pierre Leclot montée Lang D.               | 3.50 P    |
|                          | Pierre Leclot Lots Corporations Union Joly | 7.20 P    |
| Chasse                   | X. Starnard Jonernit 10/4/31 Montée H. S.  | —         |

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
Secondé par le conseiller Arthur Trancosse  
Que les minutes des assemblées des 7 à 10 hrs a.m. et 7 @ 8 hrs p.m. et du 9 avril soient acceptés & signés. Adopté

4/5/31

Proposé par le conseiller Arthur Traneveur  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que le règlement no 65 établissant la  
 taxe "pluviale" pour l'année 1931 à une  
 cent et demie dans la pratique  $1\frac{1}{2}\%$  soit  
 homologué et signé. *Adopté*

Proposé par le conseiller Arthur Traneveur  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que la séance soit levée. *Adopté*

A. Séguin, Arthur Labonté, maire  
 Sec. Traneveur

1/6/31

### Municipalité du Canton Joly

À une session régulière du Conseil  
 Municipal du Canton Joly, tenue à l'heure  
 et au lieu ordinaire des séances le  
 1<sup>er</sup> juin 1931, conformément aux dis-  
 positions du Code Municipal de la Provin-  
 ce de Québec à laquelle session sont  
 présents, Monsieur Arthur Labonté, maire  
 et Messieurs les conseillers Louis Jubin-  
 ville, Hilaire Labelle, Arthur Labelle  
 formant quorum sous la présidence  
 de son honneur le maire. Il est ordon-  
 né et statué, et le Conseil statue et ordon-  
 ne par résolutions comme suit

*Adopté*  
 Proposé par le conseiller Louis Jubinville  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Qu'un avis soit donné à Monsieur Arthur  
 Traneveur, de voir à continuer im-  
 médiatement les travaux en rapport  
 avec le chômage, c'est-à-dire à étendre  
 le gravier. *Adopté*

16/31 Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le conseiller Louis Jubinville  
 Que le projet de loi No 33 Lang. d. soit  
 porté au vote au nom de Jules Paquette

Proposé par le conseiller Louis Jubinville  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que les minutes de l'assemblée de mai  
 soient acceptées et signées. Adopté

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle  
 Secondé par le conseiller Louis Jubinville  
 Que Monsieur Henri Féliatroult soit nommé  
 inspecteur de voirie en remplacement  
 de M. Raoul Francoeur. démis de ses  
 fonctions. par la présente résolution. Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le conseiller Louis Jubinville  
 Que Monsieur Eugène Cédilotte soit notifié  
 immédiatement d'avoir à donner avis  
 aux propriétaires de tombes leur che-  
 min là où il sera nécessaire. Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le conseiller Hilaire Labelle  
 Que la requête présentée concernant  
 la montée Milpoux au sujet de la clôture  
 soit prise en considération et remise  
 à la prochaine assemblée. Adopté

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle  
 Secondé par le conseiller Louis Jubinville  
 Que les comptes suivants soient acceptés  
 et payés Monsieur Milpoux \$ 2.00  
 Pierre Samson Secours \$ 1.00  
 Auguste Fugère Ent. Funer. 10.00

1/6/31

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Pont Scorgery charge                      | \$ 7.00 <sup>5</sup> P  |
| Francis Genet                             | \$ 1.38 <sup>5</sup> P  |
| Louis Desnoyelle jr                       | 12.50 <sup>5</sup> P    |
| Montée Besson & Orban, J. Laizon.         | 58.40 <sup>5</sup> P    |
| " Laizon charge                           | 35.00 <sup>5</sup> P    |
| " Besson charge                           | 29.00 <sup>5</sup> P    |
| " Milpous charge                          | 8.50 <sup>5</sup> P     |
| " Orban charge                            | \$ 18.00 <sup>5</sup> P |
| Godard Lambert books                      | .35 <sup>5</sup> P      |
| "   | 9.99 <sup>5</sup> P     |
| "   | 20.94 <sup>5</sup> P    |
| Frederic Davis                            | .75 <sup>5</sup> P      |
| Montée Lechapleur charge                  | \$ 5.00 <sup>5</sup> P  |
| Montée Renaud charge                      | 21.90 <sup>5</sup> P    |
| Propose par le conseiller Helaine Labelle |                         |
| Seconde par le conseiller Arthur Labelle  |                         |
| Que la seance soit levée                  |                         |

Adopté

Arthur Labelle maire  
 Myceline Desnoyelle  
 Municipalité du Canton Joly.

Canada  
 Prov. de Quebec  
 Dist de Montcalm

8/6/31

La une session spéciale du conseil Municipal du Canton Joly, régulière, a été convoquée par Monsieur le maire au sujet des questions suivantes, Changement d'inspecteur de voirie, Travaux de voirie, Répartitions des montées, Question en rapport avec le chômage, et après avis préalable donné à tous les conseillers, l'assemblée est tenue lundi le 8 juin 1931 au lieu et à l'heure ordinaire des séances conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

8/6/315 à laquelle session sont présents  
 Monsieur Arthur Labonte' maire et mes-  
 sieurs le conseiller, Kilais Labelle,  
 Louis Jubinville, Arthur Francoeur  
 Arthur Labelle formant quorum sous  
 la présidence de son honneur le maire  
 Il est ordonné et statué et le Conseil  
 statue et ordonne par résolutions  
 comme suit

Proposé par le conseiller Kilais Labelle  
 Secondé par le conseiller Louis Jubinville  
 Que Monsieur Henri Filiatault reste en  
 fonction comme inspecteur d'arrondis-  
 sement de voie, malgré des objec-  
 tions de certains intéressés. *Adopté*

Je soussigné Stanislas Milgours  
 j'accepte la clôture de la nouvelle  
 mortie Milgours dans les conditions  
 et état qu'elle se trouve actuellement  
 pour un terme de dix ans à partir  
 de cette date. Je m'engage de plus  
 à ne point demander de nouvelle  
 clôture dans le délai donné, et ce à  
 conditions que les intéressés de la  
 dite <sup>mortie</sup> Milgours renouvellent les fi-  
 quets qui devront être renouvelés,  
 durant ce terme de dix ans  
 Signé ce huitième jour de juin l'an  
 mil neuf cent trente et un

Stanislas Milgours  
 Arthur Labonte' maire  
 Kilais Labelle  
 Louis Jubinville  
 Arthur Francoeur

Salaires établis  
pour travaux de  
voirie.

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle  
secondé par le conseiller Arthur Labelle.  
Que le salaire pour travaux municipaux  
pavés, de voirie, montée, etc soient  
fixés comme suit.

Un homme \$2.00 par jour  
1 homme et un cheval 3.00 " "  
1 " " deux chevaux 4.00 " " Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
secondé par le conseiller Hilaire Labelle  
Que la séance soit levée

Arthur Labonté maire  
Alfred Bélisle Sec-Treor

Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

C'est une session spéciale du Conseil  
Municipal du Canton Joly, régulièrement  
convoquée par Monsieur le Maire au  
sujet des questions de voirie, routes,  
chemins familiaux, entre autres  
route Macaza-Labelle, et après avis  
préalablement donné à tous les con-  
seillers et intéressés, l'assemblée  
est tenue au lieu et à l'heure ordi-  
naire des séances du dit-Conseil  
jeudi le 18 Juin 1931, conformément  
aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec, à laquelle  
session sont présents, Monsieur  
Arthur Labonté maire et Messieurs  
les conseillers La Jubinville fils  
Hilaire Labelle, Arthur Turançois  
formant quorum sous la présidence

de son honneur le Maire, Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolutions comme suit.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville  
 Secondé par le conseiller Nélisse Labelle.  
 Qu'après considération de l'amélioration  
 c. a. d. préparation à recevoir le gravier  
 du chemin Macaza Labelle. Le Conseil  
 de même que la majorité des Contereissis  
 s'en tient à l'offre faite déjà pour la  
 somme de \$300.00 au mille à condition  
 que le gouvernement prenne l'entretien  
 du chemin à sa charge. étant compris  
 que les travaux à faire tel que minage  
 ponceaux, pont, et autres travaux de  
 préparation pour ce chemin seraient  
 trop dispendieux. Adopté

Proposé par le conseiller Nélisse Labelle  
 Secondé par le conseiller Arthur Francoeur  
 Que le lot no 9 du rang soit porté au  
 nom de Léo Milgours et annuler celui  
 de Stanislas Milgours.

Proposé par le conseiller Nélisse Labelle  
 Secondé par le conseiller Louis Jubinville  
 Que la séance soit levée. Adopté

Arthur Labonté Maire

M. Nélisse Sec-Treasorier

6/7/31

Canada  
Cros de Quebec  
Dit de MontcalmMunicipalite du Canton Joly.

Une session reguliere du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et a l'heure ordinaire des seances au dit conseil lundi le 6 juillet 1931. Conformement aux dispositions du code municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents Monsieur Arthur Labonte Maire et Messieurs les Conseillers Arthur Labelle, Louis Jubinville. Le defaut de quorum ayant ete constate il a ete propose par le conseiller Louis Jubinville secondé par le conseiller Arthur Labelle que la seance soit ajournee a trois heures. Apres

Arthur Labonte Maire  
Auguste Brisson Secrétaire

6/7/31

Canada  
Cros de Quebec  
Dit de MontcalmMunicipalite du Canton Joly.

Une session reguliere du conseil municipal du Canton Joly. Comme suite a l'ajournement du 6 juillet 1931 a trois heures, tenue au lieu ordinaire des seances au dit conseil. Conformement aux dispositions du Code municipal de la Province de Quebec. a laquelle session sont presents Monsieur Arthur Labonte Maire et Messieurs les conseillers Louis Jubinville, Arthur Labelle, Auguste Brisson. Formant a quorum sous la présidence de son honneur le maire il est ordonne et statue et le conseil sta



6/7/31 tne it ordonne par resolutions comme suit

Propose par le conseiller Arthur Labelle  
secondé par le conseiller Louis Jubinville  
Que les minutes des assemblées au  
1<sup>er</sup> 8<sup>me</sup> et au 18<sup>me</sup> Juin 1931 soient  
acceptées et signées.

Propose par le conseiller Louis Jubinville  
secondé par le conseiller Arthur Labelle.  
Que les comptes suivants soient acceptés  
et payés.

|                                      |                        |
|--------------------------------------|------------------------|
| Delina                               | \$ 5.00 <sup>00</sup>  |
| Fernand Poncein                      | \$ 6.00 <sup>c</sup>   |
| Holland Poncein                      | \$ 4.00 <sup>c</sup>   |
| Henri Tiliatrault Van. folio 272.    | \$ 6.50 <sup>00</sup>  |
| Fond de Satisfactions                | \$ 12.00 <sup>00</sup> |
| Fernand Poncein le Chénage & Roland. | \$ 4.50 <sup>c</sup>   |
| Louis Jubinville fils                | \$ 5.00 <sup>00</sup>  |
| Henri Tiliatrault payé par Deumat    | \$ 11.56 <sup>00</sup> |

Propose par le conseiller L. Jubinville  
secondé par le conseiller Arthur Labelle.  
Que la séance soit ajournée à lundi  
le 20 juillet 1931 à neuf heures a.m.  
Adoptée

Arthur Labelle Maire  
Ely Selisle Sec. Secours

Municipalité du Canton Joly

A une session régulière du conseil  
municipal du Canton Joly. Comme  
suite à l'ajournement du 6 juillet  
courant, l'assemblée est tenue au  
lieu et à l'heure ordinaire des seau-  
ces au dit - conseil, conformément

20/7/31  
Canada  
Canton Joly  
dit de Montcalm

x. Lundi le  
20 juillet 1931  
A. J. Jubinville

20/7/31 aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Messieurs Arthur Latour, maire et messeurs les conseillers Hilair Labelle, Arthur Francoeur formant quorum sous la présidence de son honneur le maire.  
 Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolutions comme suit

Proposé par le conseiller Hilair Labelle  
 Secondé par le conseiller Art. Francoeur  
 Que le Conseil approuve par la présente résolution les réponses données dans le questionnaire et signé par le maire concernant la garantie du Secrétaire et Trésorier à l'Assurance Fidelity Ins. Co.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le conseiller Hilair Labelle  
 Que le Conseil Municipal du Canton Joly s'engage de payer 25% du coût des travaux route Macays - Labelle dans le Canton Joly, jusqu'à concurrence de \$500.<sup>00</sup> comme étant la part de la Municipalité. Les travaux devant être faits et exécutés par le Ministère de la Voirie aussitôt que possible en employant de préférence les gens de la Municipalité. Adopté

Propriétaires attachés à la Montée Francoeur.

Proposé par le conseiller Hilair Labelle  
 Secondé par le conseiller Arthur Francoeur  
 Que les propriétaires de lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

deuxième propriétaire de ce rang soit attaché  
à la Montée Transversale. P. Odolphe

Proposé par le conseiller Hélène Labelle  
secondé par le conseiller Arthur Francoeur  
Que les changements suivants, en rap-  
port avec la révision du rôle 1931 soient  
faits.

Lot no. P. 27-28-29 Porté au nom  
de dame Eugénie Leclair

Lot no 34-35 La Cellard Burnet augmenté  
sur bâties de \$50.00

Lot P. 27. & 28 Jos Sandouphs augmenté sur  
bâties de 150. Total Ev. \$550.00

M. de la Brosseau Lot no 1/2-36 Réduction sur  
bâties de \$25.00 Des Totale \$675.00

Lot no. 36-37 Porté au nom de Wilfrid Champagne

Lot no 4 Porté au nom de M. G. Forget. autre  
fois au nom de Charles Demoulin

Lot no 33 de Wilfrid Champagne porté au nom  
de Jules Pagnette & Haut à 250.00 sur bâties

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
secondé par le conseiller Hélène Labelle.  
Que la séance soit levée

Arthur Labante maire

Alph. Séguin Sec. Trésorier

3/8/31  
 Jeanade  
 Grand Quebec  
 Rue de Montcalm

Municipalite du Canton Joly

La reunion reguliere du Conseil Municipal du Canton Joly tenue au lieu et a l'heure ordinaire des seances du dit Conseil, le mardi le 3 aout 1931, conformement aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle reunion sont presents Messieurs Arthur Labonte Maire et Messieurs les conseillers, Arthur Francoeur, Hilare Labelle, Louis Jubinville formant quorum sous la presidence de son honneur le maire. Il est ordonne et statue et le Conseil statue et ordonne par resolutions comme suit.

Propose par le conseiller Hilare Labelle  
 secondé par le conseiller Art. Francoeur  
 Que les minutes des Assemblies du 6 et du 20 Juillet soient acceptées et signées  
 Voir folio 272  
 Moins de Compté de \$6.<sup>50</sup> le Monté Francoeur. Adopté

Propose par le conseiller H. Labelle  
 secondé par le conseiller Louis Jubinville  
 Que ce Conseil prenne arrangement avec M. R. Forget pour racheter la propriété de M. Wilfrid Machabie lot No. 25 Rang N. vendue pour taxes par erreur en 1930 afin que cette propriété puisse être remise suivant la loi de Mons. Machabie

Le Conseil devant payer tous les frais de retrait, contrats, etc.

Que le secrétaire soit également autorisé de signer pour et au nom du Conseil tous documents se rapportant à la remise de cette propriété ci-haut

3/8/31 Proposé par le conseiller G. Trancœur  
 secondé par le conseiller Louis Jubinville  
 Que les comptes suivants soient accep-  
 tés et payés.

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Régime d'Assurance Union Fidelity                      | 1. 85 <sup>00</sup>                 |
| Telephone à l'Annunciation                             | 20 <sup>00</sup>                    |
| Corp Village Labelle                                   | 3. 30 <sup>00</sup>                 |
| André Brassard Remise de la somme                      |                                     |
| payé pour route en 1927 le regl. 61 = 10 <sup>00</sup> |                                     |
| et compte de Joseph Bussan                             | 50 <sup>00</sup> + 50 <sup>00</sup> |
| Intérêt Jrs Colement                                   | 84. 42 <sup>00</sup>                |

Proposé par le conseiller Helaine Labelle  
 secondé par le conseiller Louis Jubinville  
 Que le maire et le secrétaire soient  
 autorisés de régler l'affaire de l'Éclaire  
 lotte le remboursement suivant  
 rapport d'audition de déductions faites  
 de toutes réclamations que la Muni-  
 cipalité pourrait avoir contre le  
 dit Éclaire lotte, et obtenir de l'ex-  
 secrétaire si possible, transfert pour  
 la dette de Commission scolaire.

Proposé par le conseiller G. Trancœur  
 secondé par le conseiller Ls Jubinville  
 Que la séance soit levée

Adopté

Arthur Gohante maire  
 Cyrille Sec. Tr.

Canada  
Cros de Quebec  
Dist de Montcalm  
8/9/31

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du dit Conseil, le lundi le 8 septembre 1931 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur Arthur Labonte Maire et Monsieur Arthur Labelle. Conseiller N'étant pas quorum, l'assemblée n'a pas eu lieu et est ajournée à vendredi prochain le 11 septembre @ 9 heures a.m.

Arthur Labonte Maire  
Alex Labelle Sec. Gen.

11/9/31  
Canada  
Cros de Quebec  
Dist de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, comme suite à l'ajournement du 8 courant tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du dit Conseil vendredi matin à neuf heures, a.m. conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur Arthur Labonte Maire et Messieurs les Conseillers Arthur Labelle Louis Jubinville fils & Pélerin Labelle formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire. Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Après une entente conclue entre la Municipalité du Canton Joly, représentée par tous ses membres présents et Monsieur J. Sté Cédilotte Ex. Secrétaire - trésorier de la dite Municipalité. Est convenue et arrêtée l'intente suivante.

Le dit J. Sté Cédilotte réclame à la Municipalité du Canton Joly la somme de \$937.76 Neuf cent trente-sept et soixante-seize Cents. Établit d'après une audition des livres de la dite Municipalité faite par M. J. A. Ledard en date du 31 juillet 1931. Par un montant de \$166.75 de surplus des dépenses sur les recettes et une somme due sur salaire de \$72.90 le tout due au dit J. Sté Cédilotte. Et la différence à \$937.26 soit \$698.11 en argent à la Banque Canadienne Nationale. L'annulation déposée par le dit J. Sté Cédilotte au crédit de la dite Municipalité formant montant de la réclamation de \$937.76, lequel montant de 937.76 la Municipalité du Canton Joly reconnaît devoir au dit J. Sté Cédilotte.

Par la présente entente Monsieur J. Sté Cédilotte acquitte la Municipalité du Canton Joly de toutes réclamations qui se peuvent survenir à l'avenir et déclare et reconnaît comme définitif le règlement présent et suivant. La Municipalité déduit un montant de \$500.00 cinq cent piastres en acompte sur un billet de \$1400.00

11/9/31

Mil quatre cent quatre-vingt, transigé par la Commission Scolaire de la paroisse de St-Joseph en faveur de la municipalité du Canton Joly, lequel montant de \$500.00 (cinq cent quatre-vingt) devait apparaître comme recette au crédit de la municipalité du Canton Joly et n'avait pas été porté comme tel au livre de caisse.

En plus un second montant de \$64.69 (soixante quatre francs et soixante neuf sous) produit de recrus qui ont été fournis pour taxes etc. et qui n'ont pas été crédités à la dite municipalité. Et un troisième. Reste donc une balance de \$373.07 pour lequel montant un chèque de trois cent soixante-treize et sept sous, est émis par la dite municipalité en faveur du dit St-Joseph.

Et les parties ont signé, ce onzième jour de septembre mil neuf cent trente un 11/9/31

A. Bédolte  
 Arthur Labonté maire  
 Hilaire Labelle  
 Arthur Labelle

Louis Jubinville  
 C. J. Labelle Sec. Gen.

Approuvé par le Conseil Arthur Labelle  
 Secrétaire par le Conseil Louis Jubinville  
 Que la présente entente de la Municipalité  
 du Canton Joly et M. J. Bédolte. Soit  
 chancelée de 937.70 soit acceptée.  
 Adoptée

3 mois payés  
 multi.  
 J. P. L.  
 H. L.  
 A. L.  
 J. J.



Propose par le Conseiller Melaine Labelle  
 seconde par le Conseiller Louis Jubinville  
 Que le compte suivant soit accepté  
 et payé  
 Godasphat Laizon. 7 mois Cour. Dt. 5.60<sup>00</sup>  
 Commission Notaire Natvete Hon. Taxe. #182. 05<sup>00</sup>  
 Incorporation du leonte # 35.00<sup>00</sup>

Propose par le Conseiller La Jubinville  
 seconde par le Conseiller Melaine Labelle  
 Qu'un avis soit donné à l'inspecteur  
 agraire de donner avis au propriétaire  
 le partie no 21 au no 14 d'arrêter  
 à nettoyer le ruisseau en enlevant  
 tout ce qui peut nuire au cours de l'eau

Propose par le Conseiller Melaine Labelle  
 seconde par le Conseiller La Jubinville  
 Que les sièges des Messieurs Auguste  
 Beuson et André Brassard  
 soient déclarés vacants

L. Jubinville, pere  
 nommé conseiller

Propose par Arthur Labelle. Conseiller  
 seconde " Louis Jubinville fils "  
 Que Monsieur Louis Jubinville pere  
 soit nommé conseiller au siège  
 de Monsieur Auguste Beuson

Henri Brassard  
 nommé conseiller

Propose par le Conseiller Melaine Labelle  
 seconde par le Conseiller Arthur Labelle  
 Que Monsieur Henri Brassard  
 soit nommé conseiller en rempla-  
 cement de M André Brassard.

Propose par le Conseiller La Jubinville  
 seconde par le Conseiller Arthur Labelle  
 Que la séance soit levée  
 Arthur Labonte Maire

Municipalité du Canton Joly

Je soussigné Louis Jubinville père  
ayant été nommé conseiller pour la munici-  
palité du Canton Joly. jure les saints  
Évangiles que je remplirai bien et fidèle-  
ment les devoirs de ma charge, et ce au  
meilleur de mon jugement et de ma capaci-  
té. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assesmenté devant moi

le 18<sup>ème</sup> jour de Septembre

Mil neuf cent trente et un. Louis Jubinville père

Cl. Séguin

Sec. Tronier

Leamada  
Prov de Québec  
Dist de Montcalm  
5/10/31

Municipalité du Canton Joly

À une session générale du  
Conseil Municipal du Canton Joly,  
tenue au lieu, et à l'heure ordinaire  
des séances du dit Conseil, lundi  
le 5 octobre 1931, conformément aux  
dispositions du Code Municipal de  
la Province de Québec, à laquelle  
session sont présents Messieurs Arthur  
Labonte, maire, et messieurs les conseil-  
lers, Louis Jubinville fils, Elsie Labelle,  
Cythuis, Trancour, Arthur Labelle,  
Louis Jubinville père, Henri Brassard  
formant quorum sous la présidence  
de son Honneur le maire.

Il est ordonné et statué et le Conseil  
statue et ordonne par résolutions com-  
me suit

57/0731

Proposé par le Conseiller Louis Jubinville père  
 secondé par le Conseiller Arthur Trancœur  
 Que le Conseil accepte de payer la  
 somme de \$107.20, en remboursement  
 des argents déboursés par M. Forget  
 le Partis lot no 254 du rang H. vendue  
 par erreur en 1920, et frais de rési-  
 piation de vente de M. M. & Arthur  
 Forget à Wilfrid Machabée, demar-  
 che Notaire Morissette etc.

Que le secrétaire soit et est auto-  
 risé à signer tous actes nécessai-  
 res à cette fin au cas où M. Forget  
 ne voudrait traiter qu'avec ce Conseil

Adopté  
 Avis de motion est donné par le  
 Conseiller Louis Jubinville fils  
 Qu'à la prochaine assemblée il  
 sera soumis un règlement auto-  
 risant une licence d'été dans  
 les endroits de villégiatures de la  
 Municipalité Canton Joly. Adopté

Proposé par le Conseiller Arthur Labelle  
 secondé par le Conseiller Louis Jubinville fils  
 Que les minutes des 8 et du 11 Septem-  
 bre soient acceptées et signées Adopté

Proposé par le Conseiller Hilarie Labelle  
 secondé par le Conseiller Arthur Trancœur  
 Que la liste électorale pour 1921, après  
 examen, est et soit acceptée Adopté

Proposé par le Conseiller Louis Jubinville père  
 secondé par le Conseiller Henri Brassard  
 Que des procédures judiciaires soient  
 prises après un avis de cinq jours

5/10/31<sup>s</sup> contre ceux qui accèdent aux usages de Taxes  
Municipales, spéciales etc. Odoles

Proposé par le Conseiller L. J. Dubinville fils.  
Secondé par le Conseiller Arthur Labelle  
Que les comptes suivants soient acceptés  
et payés

|                            |                      |   |
|----------------------------|----------------------|---|
| J. H. Labelle              | \$ 1.09 <sup>s</sup> | P |
| L. G. Denis du Nord        | 7.80 <sup>s</sup>    | P |
| Expenses Lelot. hors mun.  | \$ 5.60 <sup>s</sup> | P |
| Lucien Leneault par Estim. | 7.00 <sup>s</sup>    | P |
| J. P. Poirier Montée 28-29 | 3.00 <sup>s</sup>    | P |

Proposé par le Conseiller Hilario Labelle  
secondé par le Conseiller Arthur Labelle  
Que la séance soit levée  
Arthur Labonte maire

Al. Belisle  
Le Trésorier

Canada

Prov. de Québec  
Dist. de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

2/11/31<sup>s</sup> A une session générale du Con-  
seil Municipal du Canton Joly.  
tenu au lieu et à l'heure ordinaire  
des séances du dit Conseil Lundi  
le 2 novembre 1931, conformément  
aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec à laquelle  
session sont présents Messieurs les Con-  
seillers Arthur Labelle et Hilario Labelle  
à défaut de quorum ayant été constaté  
il a été proposé par le Conseiller Hilario  
Labelle, secondé par M. Arthur Labelle que  
la séance soit ajournée à un heure p.m.  
Odoles

Canada

Prov de Québec

Cité de Montcalm

Municipalité de Canton Joly

2/11/31

À une session générale du  
Conseil Municipal de Canton Joly  
commencée à l'ajournement de  
neuf heures avant midi, l'assem-  
blée est tenue au lieu ordinaire  
des séances du dit Conseil, à  
une heure p.m. lundi le 2 novem-  
bre 1931. Conformément aux dispo-  
sitions du Code Municipal de la  
Province de Québec à laquelle  
session sont présents Monsieur  
Arthur Labonté <sup>mairie</sup> et messieurs  
les conseillers, Melane Labelle  
Arthur Labelle, Arthur Francoeur,  
Louis Jubenville fils, Louis Ju-  
benville père, Henri Prasad  
formant quorum sous la prési-  
dence de son honneur le maire.  
Il est ordonné et statué et le  
Conseil statue et ordonne par  
résolutions comme suit

1<sup>re</sup> Proposé par le Conseiller Lauberville fils  
2<sup>e</sup> Secondé par le Conseiller Arthur Francoeur  
Que les minutes du 5 octobre soient  
acceptées et signées Adopté

Conditions de  
vente des Montées

Proposé par le Conseiller Lauberville fils  
2<sup>e</sup> Secondé par le Conseiller Arthur Labelle  
Que toutes les montées soient vendues  
pour entretien d'hiver 1931-1932, aux  
conditions suivantes, les dites montées  
devront être entretenues avec un tra-  
vail capable de tracer un bon chemin  
et devront être ouvertes avec une  
charme le printemps Adopté

2/11/31 ✓ Proposé par le conseiller Laubinville fils  
 Secondé par le conseiller Hélaine Labelle  
 Que le règlement n° autorisant  
 la vente des vins et de la bière dans les  
 endroits de villégiature de la municipalité  
 soit homologué et signé par le maire  
 et secrétaire-trésorier, puis devra  
 être soumis aux électeurs de cette  
 municipalité pour approbation ou désap-  
 probation s'il y a lieu Adopté

✓ Proposé par le conseiller Louis Laubinville  
 Secondé par le conseiller Henri Brassard  
 Que M. Joseph Laurois soit autorisé  
 de faire les travaux nécessaires sur  
 les lots 19-20 et 26 enlevant les  
 rochers nuisibles et 21 renouveler Calvesty  
 Bonceant Adopté

Proposé par le conseiller Laubinville fils  
 Secondé par le conseiller Hélaine Labelle  
 Que les comptes suivants soient acceptés  
 et payés :

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| Pierre Leblot montée        | 16.00 <sup>50</sup> |
| Pierre Leblot incorporation | 16.00 <sup>50</sup> |
| Henri Filiatier et montée   | 6.50 <sup>75</sup>  |
| Fernand Porcinet " H.       | 1.00 <sup>00</sup>  |

Proposé par le conseiller Henri Brassard  
 Secondé par le conseiller Laubinville fils  
 Que la séance soit levée. Adopté

Cybilife Arthur Labanté Maire  
 Sec. Trésorier

Canada  
Prov. de Québec  
Dist de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

16/11/31 A une session spéciale du Conseil municipal du Canton Joly, au sujet du projet de construction d'un nouveau chemin conduisant aux propriétés inférieures de Compagnie Labelle Nihil & Fils, régulièrement convoqué par le Secrétaire et après avis préalable ment donné à tous les Conseillers l'Assemblée est tenue à la salle municipale du Village, lundi le 16 novembre 1931 conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers La Dubroigne fils, Arthur Francoeur, Henri Trassard, Arthur Labelle. Formant quorum sous la présidence de son honneur le Maire  
Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par le Conseiller Arthur Labelle  
secondé par le Conseiller Arthur Francoeur  
Qu'une demande soit faite à la Compagnie Labelle Nihil & Fils, de certifier par écrit, le droit de passage au colosse et autres sur la propriété de Compagnie susdite et aussi concernant l'emploi des gens de la Municipalité de préférence aux étrangers  
Adopté  
Attendu que nous avons un dépôt de argent des plus importants dans notre municipalité.

16/11/31 Que les différents éléments qui composent la formation de ce gisement et des environs, laissent entrevoir de grandes espérances tant pour le soufre que pour le fer et les traces de nickel qui l'accompagnent.

Que la Compagnie Lafolle Nickel & Garnet Ltd, tel que récemment reorganisée, nous sommes convaincus, serait en mesure de développer ce gisement avec avantage pour notre territoire particulier et pour la province en général; si des moyens raisonnables de communication avec le chemin de fer leur étaient fournis promptement.

Que les travaux de développement sur la propriété de cette compagnie, sont rendus à un tel point que l'ébauchage immédiat d'un chemin projeté, leur permettrait de commencer cet automne l'opération de cette mine et l'expédition de la matière brute en attendant de terminer ce chemin au printemps, ce qui aiderait en même temps à fournir de l'emploi à un certain nombre de nos sans-travail.

Que le chemin projeté pourrait en même temps contribuer à sortir les colons du Lac Selanget avec plus d'avantage. Il est en conséquence proposé par le conseiller L. Jubinville, fils, et secondé par le conseiller Henri Brassard, et résolu à l'unanimité qu'une demande de ce conseil soit adressée aux Honorables Ministres de la Colonisation des Mines et des Pêcheries, et de la Voie les priant instamment de bien vouloir assurer la confie



tion de ce chemin projeté aussitôt que possible, tout en protégeant les intérêts des propriétaires des lots que traverserait le dit chemin.

Que copie de cette résolution soit envoyée à notre député Monsieur Pierre Fortin lui demandant de bien vouloir coopérer avec nous auprès des Honorables Ministres pour nous assurer la confection de ce chemin aussi promptement que possible.

Proposé par le conseiller Henri Brassard  
secondé par le conseiller Arthur Francœur  
Qu'une demande de continuer le chemin si haut projeté soit adressée au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, et de la Voie jusqu'aux terres des colons du fac. Belanger à destination d'éviter la côte Parson. Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
secondé par le conseiller Arthur Francœur  
que la séance soit levée.

Arthur Labelle Arthur Labonte Maire  
Les Secrétaire

7/12/31

Canada

Prov de Québec

Mun de Montcalm

Municipalité du Canton Joly.

À une session régulière du Conseil municipal du Canton Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du dit Conseil lundi le 7 décembre 1931 conformément aux dispositions

7/12/31 au Code municipal de la Province de  
 Québec, à laquelle session sont  
 présents, Monsieur Arthur Labelle  
 maire et Messieurs les conseillers  
 Hilaire Labelle, Arthur Labelle,  
 Henri Brassard, Le Jubenville fils  
 formant quorum sous la présidence  
 de Son Honneur le maire. Il est  
 ordonné et statué et le Conseil statue  
 et ordonne par résolutions comme suit

Proposé par le Conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le Conseiller Le Jubenville fils.  
 Que les minutes des assemblées des  
 2 et 16 novembre 1931 soient acceptées  
 et signées Adopté

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que les montées tel que vendues, à l'encheire  
 soient adjudgées comme suit. 1931-32

|                  |                     |       |
|------------------|---------------------|-------|
| Pont Rowin       | @ Joseph Stirling   | 7.00  |
| Montée Trancocou | @ Emile Trancocou   | 20.00 |
| 1" " Miljoux     | " Stanislas Miljoux | 8.00  |
| 2" " Miljoux     | Gyran Labelle       | 3.00  |
| " Renaud         | Elvée Paradis       | 9.00  |
| " Brassard       | Cap. Hélyas         | 15.00 |
| " Lauzon         | Josephat Lauzon     | 20.00 |
| " Riesson        | Joseph Lauzon fils  | 22.00 |
| " Orban          | Joseph Lauzon fils  | 14.00 |
| " Lechaplan      | Adelard Guenet      | 15.00 |
| " " "            | " Julien Labelle    | 10.00 |
| " " "            | Adelard Guenet      | 5.00  |

Proposé par le Conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le conseiller Le Jubenville fils

Que des demandes de petits services soient faites  
 comme suit et par les personnes désignées  
 2 canotiers Lac Hutchell St. Milgours  
 10 " Lac Labelle La Jubinville père  
 2 " Lac Leaubou Alf. Hantel  
 2 " Lac Baptiste Hilaire Labelle  
 2 " Lac Laizon Josephat Laizon

Adopté  
 Proposé par le conseiller Hilaire Labelle  
 Secondé par le conseiller La Jubinville fils  
 Que Alfred Bélisle soit nommé Président  
 de l'Élection de Janvier 1932.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le conseiller Hilaire Labelle  
 Que les comptes suivants soient acceptés  
 et payés.

|                                    |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| Téléphone Pharaud                  | 2.75 <sup>f</sup>  |
| Josephat Laizon                    | 16.60 <sup>f</sup> |
| Impression Rapetueuse Bélisle      | 4.88 <sup>f</sup>  |
| Copie Conseil Comté P. Monseigneur | 4.00 <sup>f</sup>  |
| Edouard Lumbro                     | .60 <sup>f</sup>   |

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle  
 Secondé par le conseiller La Jubinville  
 Que la séance soit ajournée à lundi  
 le 28 décembre 1931 à neuf heures.  
 Adopté

Arthur Labonté Maire  
 Alfred Bélisle  
 Le Secrétaire

## Municipalité du Canton Joly

Lesnades  
Prov. de Québec  
Diet de Montcalm

Le une session régulière au Conseil municipal, du Canton Joly, comme suite à l'ajournement du 7 Décembre courant et après avis préalablement donné à tous les conseillers, l'assemblée est tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du dit Conseil, lundi le 28 décembre 1931 conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents, Monsieur Arthur Latonté maire et Messieurs les conseillers, Arthur Francoeur, Louis Juhville fils, Arthur Labelle, Henri Brassard, Hilaire Labelle, formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire.

Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolutions comme suit

Il est proposé par le conseiller C. Francoeur  
Il est secondé par le conseiller Arthur Labelle  
Qu'un montant de \$33.80 soit crédité sur les taxes prescrites, sur les lots au nom de Dame Eugénie Leclair, et figurant autrefois au nom de Compt. de Lar. Le Comte

Il est proposé par le conseiller Hilaire Labelle  
Il est secondé par le conseiller L. Juhville fils  
Que les lots sous les numéros suivants soient mis en vente au Conseil du Comte en recouvrement des taxes dues à ce jour

Mots - 3.4. Lang C. Arthur Labelle. (Soldier Settlement Board.)

P. G. Forget 12-13 Rang B.  
 Honoré Richard 1/22-1/23 D.  
 Alfred Belanger 5-6 " H.  
 Joseph Corriveau 18-26. 1/2-37 H.  
 Alfred Fugère 20-22 D.  
 Edgar Paradis 23 D.  
 Bastien Martier 19 J.  
 Daniel Thériault "  
 Louis Lemay "  
 Herbert Anderson:

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle  
 secondé par le conseiller Louis Jubeville  
 Que la séance soit ajournée à la  
 prochaine séance régulière

Appelé par Arthur Labonte maire  
 de-Transvers

4/1/32

Canada  
Prov. de Québec

Dist. de Mont.

Municipalité de Canton Joly

A une session régulière du Conseil  
 municipal du Canton Joly tenue au  
 lieu et à l'heure ordinaire des séances  
 du dit-Conseil lundi le 4 janvier 1932  
 conformément aux dispositions du Code  
 Municipal de la Province de Québec, à la-  
 quelle session sont présents Monsieur Arthur  
 Labonte-maire et Messieurs les Conseillers  
 Hilaire Labelle, Arthur Traneour.  
 Le défaut de quorum ayant été constaté  
 il a été proposé par M. Hilaire Labelle  
 secondé par le conseiller Arthur Traneour